

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 juin 2008

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/01

OBJET : Programme Prévisionnel des Investissements des collèges publics pour l'année 2008.

- Divers cantons.

Conformément à l'article L 213-1 du Code de l'Education, il appartient au Conseil général d'établir « après accord de chacune des communes concernées, ou le cas échéant, de chacun des établissements publics de coopération intercommunale concernés par les projets situés sur leur territoire, le programme des investissements relatifs aux collèges ».

A ce titre, le Département définit chaque année, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, la localisation des établissements à construire, agrandir ou rénover, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves.

Je vous propose aujourd'hui d'inscrire au Programme Prévisionnel des Investissements (PPI) des collèges de l'année 2008, la construction d'un collège à Saint-Germain sur Morin et la réhabilitation des demi-pensions des collèges de Denecourt à Bois-le-Roi, de Jean-Wiener à Champs-sur-Marne et Le Grand Parc à Cesson.

LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE A SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

Le secteur du Val d'Europe connaît une forte augmentation de population, suite à des déplacements de population de l'ouest vers l'est de Marne-la-Vallée, avec de nombreux programmes immobiliers qui vont impacter le nombre des élèves.

Le nouveau collège de Magny-le-Hongre, inscrit au PPI 2007 et qui ouvrira à la rentrée 2008, permettra de répondre pour partie à cette problématique d'augmentation de la population de collégiens en allégeant, à partir de la rentrée 2008, les effectifs du collège Les Blés d'Or situé à Bailly-Romanvilliers.

Les études réalisées par le Département montrent que le collège Mon Plaisir de Crécy-la-Chapelle devrait connaître lui aussi une croissance importante de ses effectifs et passer de 776 élèves en 2008 à 924 élèves en 2012 (pour une capacité d'accueil de 800 élèves).

Ce constat conduit le Conseil général à programmer la construction d'un nouveau collège à Saint-Germain-sur-Morin dont l'ouverture devrait se faire à la rentrée 2010, avec une capacité de 600 places, pour répondre à la hausse d'effectifs évoquée précédemment.

Le collège sectorisera les collégiens des communes de Coutevroult, Couilly-Pont-Aux-Dames et Saint-Germain-sur-Morin, sectorisés aujourd'hui au collège Mon Plaisir de Crécy-la-Chapelle.

REHABILITATION DES DEMI-PENSIONS

Un diagnostic a été lancé pour avoir un état exhaustif de toutes les demi-pensions du Département tant sur le matériel, les locaux, les procédures que les formations du personnel. Cette étude devrait démarrer en septembre prochain pour une durée de 18 mois. Toutefois, les visites des différents services (DEESF, le LVD et la DABC) ont permis d'identifier trois demi-pensions dont la réhabilitation ou la reconstruction mériterait d'être d'ores et déjà programmée.

Je vous propose donc d'inscrire, pour cette année, la rénovation de ces trois demi-pensions prioritaires compte tenu de l'obsolescence des matériels et la non conformité des locaux.

Il s'agit des demi-pensions des collèges Denecourt à Bois-le-Roi, Jean-Wiener à Champs-sur-Marne et Le Grand Parc à Cesson.

Collège Denecourt à BOIS LE ROI

Cet établissement souffre d'une surface dédiée à la restauration notoirement insuffisante. Par ailleurs, le collège requerrait quelques aménagements tels que la suppression d'un bâtiment démontable de deux classes, et d'un ravalement, par exemple.

La reconstruction d'une demi-pension permettrait d'une part, d'assurer la continuité du service de restauration pendant la durée des travaux et d'autre part d'utiliser les locaux de cuisine actuels à d'autres usages.

Collège Le Grand Parc à CESSON

La demi-pension de cet établissement se situe au 1^{er} étage. Il conviendrait, pour des questions d'hygiène, de reconstruire une demi-pension en rez-de-chaussée et de réutiliser les locaux vacants pour des besoins identifiés par le collège.

Collège Jean Wiener à CHAMPS SUR MARNE

La demi-pension du collège Jean Wiener doit être réhabilitée.

Le PPI des collèges publics proposé pour l'année 2008 confirme l'engagement fort du Département dans l'éducation et illustre sa volonté d'assurer les meilleures conditions de vie à la communauté éducative et aux collégiens seine-et-marnais.

Je vous remercie, en conséquence, de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, et si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/01 des rapports soumis à la commission
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : MME DELESSARD
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. EUDE
Commission n° 7 - des Finances

Séance du 27 juin 2008

OBJET : Programme Prévisionnel des Investissements des collèges publics pour l'année 2008.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu l'article L. 213-1 du Code de l'Education,

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 11 juin 2008,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

d'inscrire au Programme Prévisionnel des Investissements des collèges publics pour l'année 2008 les opérations suivantes :

- la construction d'un collège à Saint-Germain-sur-Morin,
- la réhabilitation de la demi-pension du collège Denecourt à Bois-le-Roi,
- la réhabilitation de la demi-pension du collège Le Grand Parc à Cesson,
- la réhabilitation de la demi-pension du collège Jean Wiener à Champs-sur-Marne.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

